VILLE DE
Rueil
MALMAISON

3.
ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATIONS

PLU mis à jour le 11 octobre 2022

Paris Ouest La Défense

PLU approuvé le 21 octobre 2011
PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
PLU modifié le 20 décembre 2012
PLU modifié le 28 avril 2014
PLU modifié le 1er juin 2015
PLU mis à jour le 2 juillet 2015
PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
PLU modifié et mis à jour le 30 Juin 2016
PLU modifié et mis à jour le 29 Juin 2017
PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 Décembre 2017
PLU modifié et mis à jour le 18 Décembre 2018
PLU modifié et mis à jour le 25 Juin 2019
PLU mis en compatibilité et mis à jour le 8 octobre 2020
PLU modifié et mis à jour le 13 Décembre 2021
PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022
PLU mis à jour le 11 octobre 2022

Direction de l'Urbanisme & Aménagement
Octobre 2022

SOMMAIRE

LE SECTEUR ARSENAL – GODARDES 2 5
LE SECTEUR EDMOND ROSTAND..... 11
LE SECTEUR PARC NOVARTIS..... 16
LE SECTEUR POINTE GALLIENI - AVENUE DU 18 JUIN 1940 20

PLU mis à jour le 11 octobre 2022

L'article L. 151-2 du Code de l'Urbanisme **prévoit que le Plan Local d'Urbanisme comprend des orientations d'aménagement et de programmation.**

L'article L.151-6 du Code de l'Urbanisme prévoit que ces orientations d'aménagement et de programmation respectent les orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Selon ce même article L.151-6 du Code de l'Urbanisme, les orientations d'aménagement et de programmation *« comprennent (…) des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements » :*

L'article L.151-7 indique que *« les orientations d'aménagement et de programmation peuvent notamment :*

1° Définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune ;

2° Favoriser la mixité fonctionnelle en prévoyant qu'en cas de réalisation d'opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation un pourcentage de ces opérations est destiné à la réalisation de commerces ;

3° Comporter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants ;

4° Porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager ;

5° Prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics ;

6° Adapter la délimitation des périmètres, en fonction de la qualité de la desserte, où s'applique le plafonnement à proximité des transports prévu aux articles L. 151-35 et L. 151-36. »

Ces orientations d'aménagement et de programmation, relatives à certains quartiers, forment donc – désormais - une pièce obligatoire du dossier de P.L.U.

En ce qui concerne le P.L.U. de RUEIL-MALMAISON, les orientations relatives à certains quartiers concernent plusieurs secteurs ouverts au renouvellement urbain dans le cadre de la présente révision générale :

- Le secteur Arsenal-Godardes 2
- Le secteur Edmond Rostand,
- Le secteur Parc Novartis (ancienne OAP « USP22 »)
- Le secteur Pointe Gallieni – Avenue du 18 juin 1940

La mise en œuvre de ces outils contribue à l'objectif de renouvellement urbain du tissu communal.

PLU mis à jour le 11 octobre 2022

LE SECTEUR ARSENAL – GODARDES 2

PLU mis à jour le 11 octobre 2022

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
L'ARSENAL – LES GODARDES 2

D'une superficie d'environ 25 hectares, le secteur de l'Arsenal, qui comprend les anciens terrains de Renault et de l'OTAN et plusieurs emprises publiques, constitue un **potentiel de renouvellement urbain exceptionnel** pour la ville de Rueil, situé stratégiquement en lien avec la **future gare du Grand Paris,** et à la **croisée de trois villages.**

Localisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation

PLU mis à jour le 11 octobre 2022

Ce secteur est concerné par un projet de Zone d'Aménagement Concerté dont la création a été approuvée par le conseil municipal du le 8 juillet 2015

L'objectif majeur consiste à reconquérir ce morceau de ville pour en faire en véritable **écoquartier.**

Dans sa continuité, le site dit des Godardes 2, d'environ 3,7 hectares, se compose d'un ensemble d'immeubles sociaux vieillissants dont le renouvellement est projeté, offrant ainsi un prolongement opportun au projet de ZAC.

Le projet global, par son positionnement et son **rôle moteur dans le développement de Rueil Malmaison,** devra de fait proposer une **programmation ambitieuse** en termes de constructibilité et d'aménagement durable.

Son caractère de **quartier de vie** sera conforté par la présence d'habitations, de bureaux, de commerces et d'équipements publics. Au cœur de l'Arsenal, la place Centrale, deviendra le centre de gravité des quartiers du Mont-Valérien, des Coteaux et du Plateau, en proposant une **intensité urbaine** nouvelle mais maitrisée.

Programmation

Le projet municipal sur ce site est de développer un nouveau quartier d'habitat et d'emplois, accessible à tous, où la qualité de vie et l'application de principes de développement durable restent des objectifs prioritaires. Ce projet de développement s'inscrira dans une approche urbaine, sociale et technique qui incarnera une vision de développement urbain concertée à l'horizon des prochaines décennies (transport, mixité, densité, énergie).

Le caractère mixte du futur quartier laisse la possibilité de prévoir la création d'**environ 190 000 m² de surface de plancher d'habitat, soit environ 2500 logements,** dont 25% de logements sociaux à l'échelle du projet.

Le projet de renouvellement urbain des Godardes 2 prévoit quant à lui la démolition d'environ 140 logements, la conservation d'une centaine de logements existants et la construction de près de 540 logements. Ainsi, le site devrait accueillir un total de d'environ 640 logements, soit près 44 000 m² de surface de plancher.

Les logements seront diversifiés en typologies, en tailles et en financements, en favorisant un bâti plus compact, des densités raisonnées. Cette offre s'effectuera dans un esprit d'équilibre social et intergénérationnel basé sur une politique de **mixité et d'intégration sociale.**
Ce quartier durable proposera également une nouvelle offre économique d'une capacité d'environ **35 000 m² de surface de plancher.**

Ces activités, à dominante tertiaire, s'inscriront en priorité en vitrine de la rue Galliéni et à proximité de la future gare de métro du Grand Paris.

Cette implantation permettra de créer une barrière acoustique pour le développement résidentiel en arrière-plan.

PLU mis à jour le 11 octobre 2022

Sur ce nouveau quartier, la Ville veillera à répondre aux besoins en **équipements publics de proximité**, notamment en matière scolaire, de petite enfance et de sport. Dans cette optique une réorganisation accompagnée d'une restructuration des équipements scolaire situés en périphérie de l'écoquartier (les écoles Robespierre, Jean de La Fontaine et Bons Raisins) est prévue afin d'accueillir les nouveaux élèves du secteur de L'Arsenal. Un nouveau pôle culturel sera construit en remplacement du centre Edmond Rostand et de l'Avant-Scène comprenant des salles de cours et de danse, un théâtre et une salle de spectacles. En remplacement de l'actuel Centre sportif A. MIMOUN, d'un nouveau pôle sportif sera aménagé.

Le développement d'une dynamique commerciale et de services est également prévu, dans le cadre de l'intensification urbaine projetée sur ce secteur pour environ **10 000m²** de surface de plancher.

La mixité s'organisera donc de l'échelle du quartier à celle de l'îlot. Afin de garantir le côté intimiste et privatif des espaces intérieurs recherchés dans la composition urbaine du projet, les cœurs d'ilots auront une vocation uniquement résidentielle.

Desserte

En termes de desserte routière, ce nouveau quartier s'appuiera sur les axes multimodaux des rues Galliéni et des Bons Raisins, qui seront élargies entre 18 mètres et 22,50 mètres.
Le maillage de l'écoquartier cherchera à la fois à faire de ce nouveau morceau de ville un espace intégré à son environnement et à créer un espace apaisé, avec une priorité très largement accordée aux modes de circulations doux.

Qualité architecturale

Les prescriptions en matière d'architecture imposent une **intégration dans le grand paysage local.** L'objectif est d'offrir une forme urbaine et une architecture attractive respectueuse de son environnement direct.

Le projet prévoit notamment l'implantation d'un front bâti qui constituera une **vitrine économique** visible depuis la rue Gallieni.

À contrario, en frange du tissu pavillonnaire, notamment au sud de la rue de Bons Raisins, le projet développera des constructions qui ménageront **des transitions de hauteurs,** dans une logique de couture urbaine entre le nouveau quartier et son environnement.

Le projet met également en scène une **série de nouveaux espaces publics** ainsi que des **transparences** entre les bâtiments. L'implantation des bâtiments favorise un ensoleillement important nécessaire aux objectifs de développement durable de l'écoquartier.

En outre les repères architecturaux qui émergent au sein de l'écoquartier contribuent à faire **varier les hauteurs** contribuant ainsi à la qualité architecturale du projet.

PLU mis à jour le 11 octobre 2022

Les îlots résidentiels sont pour la majorité traités de manière mixte alliant des bâtiments de hauteur et gabarit variable. Leur cohabitation se réalisera par une combinaison harmonieuse de **jeux de volumes** et de **variations de hauteurs par l'intermédiaire** d'épannelages des bâtiments. En outre, pour assurer le confort des logements, et limiter les vues directes depuis l'espace public, certains rez-de-chaussée seront surélevés et/ou implantés en recul de l'espace public.

Ponctuellement, il pourra être prévu des hauteurs plus importantes sur des îlots de logements collectifs, afin de **rythmer et structurer le paysage de l'espace public,**
Il s'agira également de promouvoir l'innovation technique (bâtiments bioclimatiques et utilisant les énergies renouvelables : solaire thermique et photovoltaïque, bois ou biomasse, géothermie, …) en adéquation et respectueuse de l'identité du territoire.

Paysage et biodiversité

Le projet paysager de l'écoquartier de L'Arsenal se caractérisera par la présence de parcs, de places végétalisées, de noues végétalisées, de toitures végétalisées et d'intérieurs d'îlots verts. La conception des divers espaces publics qui structureront le projet permettra de de créer un **cadre de vie paysager** et apaisé tant pour les habitants que pour les usagers.

La réalisation d'un maillage favorable aux déplacements des espèces animales et notamment de l'avifaune, les espaces de pleine terre ainsi que l'augmentation des surfaces perméables, favorisera le **développement et la protection de la faune et la flore**.

La conception du projet devra également permettre la sauvegarde des spécimens arborés existant sur le site présentant un intérêt écologique et/ou paysagers.
Les **deux parcs/mails verts principaux** et les places publiques plantées dessineront la grande trame verte du quartier, qui viendra s'intégrer au maillage vert à l'échelle de la ville, en poursuivant notamment l'axe vert de la Fouilleuse.

Les intérieurs d'îlots végétalisés seront traités de manière à favoriser le côté intime et personnel et à créer des espaces de vie à l'intérieur des îlots. Ainsi, le projet favorisera la création d'espaces communs de type jardins partagés.

Les aménagements paysagers de l'écoquartier se prolongeront naturellement au sein du site des Godardes, avec la continuité de l'axe vert Nord-Sud et la **création de squares et d'espaces verts paysagers.**

Développement durable

La priorité municipale est de constituer un quartier durable, avec pour objectif principal de réduire au maximum son impact sur l'environnement. A cet égard, la conception même du projet devra favoriser le développement de toute initiative ou tout procédé technique qui permettront d'atteindre cette ambition. A titre d'illustration :

- Prévoir des places de conteneurs pour permettre aux futurs habitants d'initier une démarche collective de compostage, et ainsi de contribuer à réduire le volume des ordures ménagères à collecter et traiter

PLU mis à jour le 11 octobre 2022

- Prévoir l'installation de bornes de recharges pour voiture électrique

Il s'agit de mettre en place une démarche « exemplaire », dans toutes les composantes de la conception du projet. L'encadrement environnemental du quartier de l'Arsenal s'attachera ainsi à répondre aux cibles suivantes :

- **Déplacements** : un quartier desservi par la future gare du Grand Paris et maillé pour les modes doux. Ces déplacements propres aux courtes distances seront conçus à partir de la trame végétale.

L'objectif majeur sera de penser autrement les déplacements dans le quartier résidentiel. L'évolution des déplacements sera fondée sur la limitation de la place accordée à la voiture (utilisation et stationnement) et sur la priorité donnée aux piétons et aux vélos.

- **Energies** : développement des réseaux énergétiques et obligation de s'y raccorder, conception bioclimatique des bâtiments, promotion des énergies renouvelables, performance environnemental des matériaux, utilisation de matériaux locaux et écologiques pour la construction : éco-conception, éco-construction.

En outre, les constructions réalisées au sein de l'éco-quartier devront atteindre un degré de performance énergétique supérieur à la réglementation thermique 2012.

- **Gestion de l'eau** : traitement écologique des eaux usées, épuration, récupération de l'eau de pluie pour une réutilisation dans le quartier et création de systèmes alternatifs d'assainissement et de **gestion des eaux** pluviales : noues, fossés drainants, toitures végétalisées ...

- **Traitement des déchets** : tri, compostage, recyclage, … L'objectif est qu'à terme ces innovations technologiques et ces pratiques environnementales s'étendent au-delà de l'écoquartier. Dans cette optique, les constructions d'immeubles collectifs réalisées dans les secteurs en périphérie de l'Arsenal, devront notamment se raccorder au réseau de chaleur et de collecte des déchets qui sera retenu.

PLU mis à jour le 11 octobre 2022

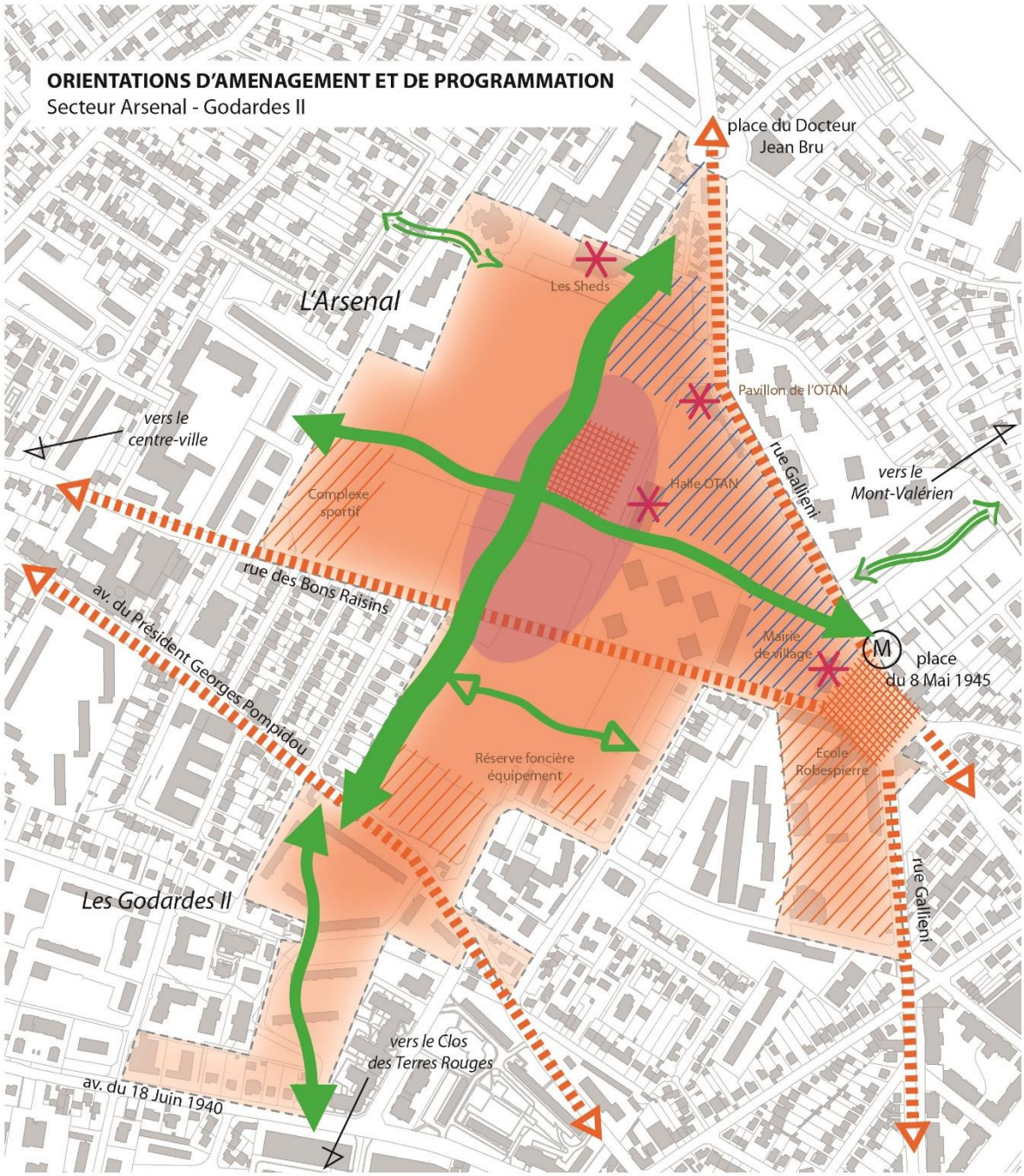

L'OAP définit des grands principes. La localisation des principes urbains est indicative et est suscpetible d'évoluer

- Périmètre de l'OAP
- Furure gare du Grand Paris Express
- Axes structurants multimodaux
- Axes verts
- Liaison verte secondaire
- Principe de liaison verte hors OAP
- Secteur Mixte
- Centre de quartier
- Intensité urbaine
- Bâti présentant un intérêt architectural et/ou historique
- Secteur d'installation préférentielle de bureaux n'excluant pas la possibilité d'autres destinations
- Secteur d'équipement

PLU mis à jour le 11 octobre 2022

LE SECTEUR
EDMOND ROSTAND

PLU mis à jour le 11 octobre 2022

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
SECTEUR EDMOND ROSTAND

D'une superficie de 4620 m², le secteur Edmond Rostand se compose du centre culturel Edmond Rostand, ainsi que d'un petit bâtiment commerces-habitat et d'une tour de logements de treize étages, propriétés de Hauts de Seine Habitat.

Le déménagement du centre culturel sur le site proche de l'écoquartier L'Arsenal offre une opportunité de **recomposition urbaine** de cet îlot vieillissant.

Localisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation

PLU mis à jour le 11 octobre 2022

L'objectif du projet consiste à **réaménager et revaloriser les terrains autour de la tour existante.**

Sur ces terrains, le projet est de développer principalement une opération d'habitat. Ainsi, autour de la tour, il est prévu la construction d'environ 5000 m² de surface de plancher soit près 65 logements dont une part de logements sociaux.

Les typologies urbaines seront variées, avec la réalisation **d'immeubles collectifs mais également de quelques de petit collectifs et/ou maisons de villes**, et devront répondre à un principe **d'intégration par rapport au tissu environnant.**

Le long du boulevard Edmond Rostand, l'objectif est de cadrer la voie, et de garantir l'aération de l'îlot par un principe de transparence et de retrait des constructions. Quelques commerces ou services pourront s'implanter en pieds d'immeubles.

Le long de la rue résidentielle des Chailliers, les gabarits seront nécessairement plus faibles. Afin de respecter le tissu pavillonnaire existant, l'implantation de maisons de ville en front de rue sera privilégiée.

En limite de fond de terrain, les hauteurs devront être dégressives pour assurer une **transition douce avec les pavillons voisins**.

Enfin, il est proposé de porter une attention particulière au traitement de l'angle entre la rue des Bons Raisins et le boulevard Edmond Rostand. L'implantation du bâtiment devra répondre à un objectif de **cadrage de ce carrefour** routier dont l'image est aujourd'hui peu valorisante. Le projet doit également permettre une **requalification urbaine du secteur**.

PLU mis à jour le 11 octobre 2022

Prescriptions graphiques de l'OAP en matière de composition urbaine et de programmation

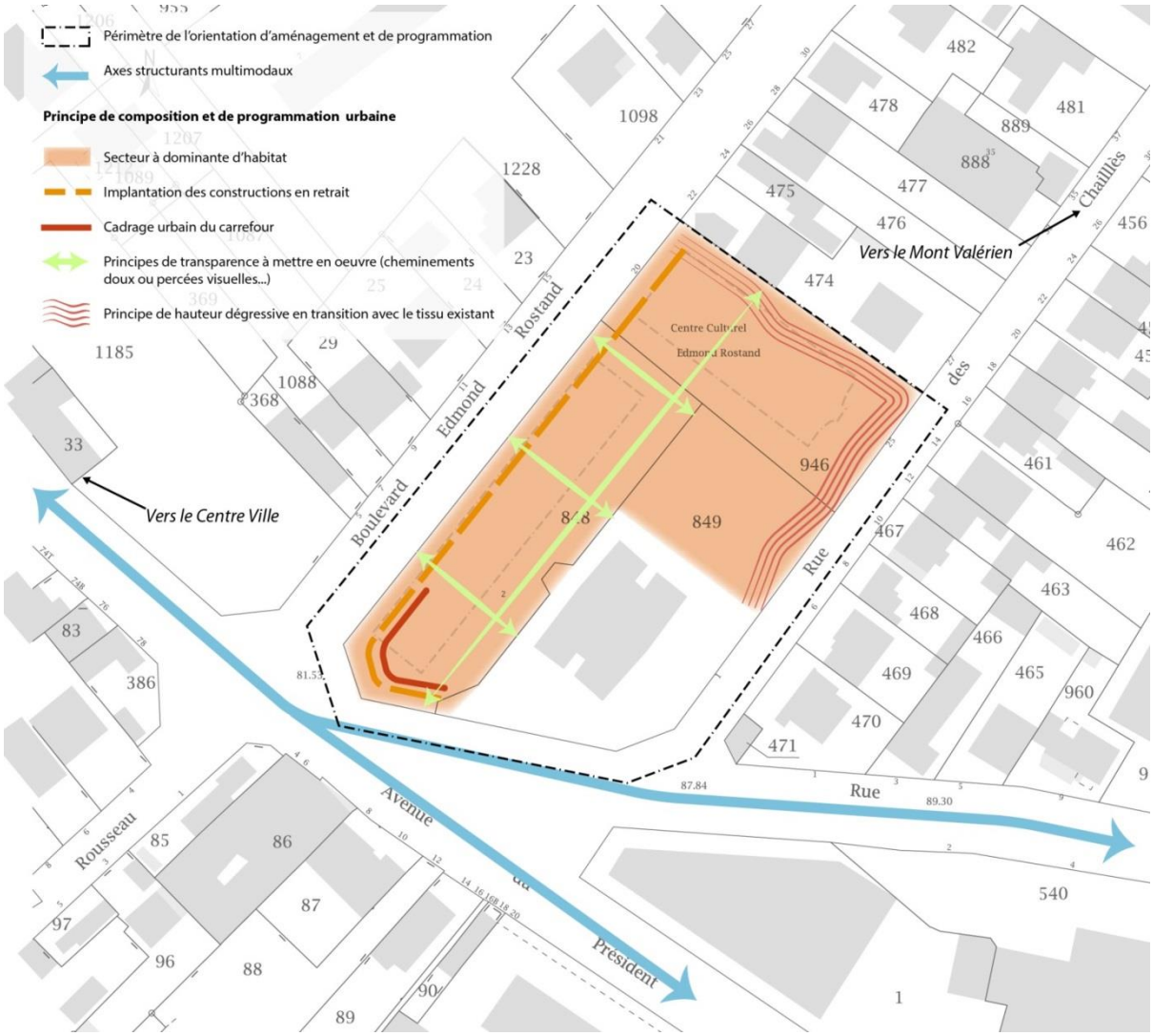

PLU mis à jour le 11 octobre 2022

LE SECTEUR
PARC NOVARTIS

PLU mis à jour le 11 octobre 2022

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

SECTEUR PARC NOVARTIS

Situé à la périphérie du centre-ville, l'OAP Parc Novartis couvre les terrains qui accueillaient le siège social de la société Novartis (ilot central opérationnel d'environ 4.7 hectares) et s'étend à son environnement proche.

Localisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Ce site situé à proximité du centre-ville qui offre un cadre unique de par son caractère historique, ancien parc du domaine de Richelieu, et de l'existence d'un lac,

PLU mis à jour le 11 octobre 2022

a vocation à accueillir une opération mixte mêlant logement commerces et/ou bureaux.

A cet égard, l'élaboration d'une OAP s'avère impérative afin d'encadrer l'aménagement du secteur et assurer la qualité architecturale et l'insertion urbaine des futures constructions.

La ville de Rueil-Malmaison entend conserver l'espace vert existant autour du lac et l'aménager en véritable parc public. Dans la continuité de la contre-allée prévue dans la requalification du boulevard Solferino, un cheminement piéton longera la digue du lac. Cet espace constituera un des maillons de la promenade verte autour du centre-ville.

En termes de paysage, l'aménagement du parc s'appuiera sur les éléments physiques existants, notamment le lac, les arbres remarquables, et cherchera à mettre en valeur l'axe du vallon.

L'ouverture principale du parc sur la ville se fera au niveau de la place Richelieu. L'espace public sera requalifié afin de faire pénétrer le « vert » dans l'espace urbain du bourg ancien.

Sur le pourtour du parc, la requalification de l'ilot devra comprendre une programmation mixte. Le projet prévoit la construction d'environ 28 000m² de surface de plancher de logements, dont une part de logements sociaux.

Des commerces ou équipements de loisirs pourront être aménagés à rez-de-chaussée des immeubles, ainsi que dans l'ilot central, en bordure de la pièce d'eau. Quelques locaux de bureaux pourraient également être construits sur ce secteur.

L'aménagement des volumes bâtis devra respecter l'alignement de la rue Masséna.

Des percées visuelles à partir du niveau R+1 seront ménagées le long du boulevard Richelieu, comme le long de la rue Masséna, afin de rythmer les façades et d'éviter la constitution d'un front bâti continu.

Une diminution de hauteur, entre la partie des constructions donnant sur le boulevard Richelieu et celle donnant sur le parc public, devra être assurée par un épannelage dégressif. Cette composition urbaine a pour objectif à la fois de créer un cadre aéré depuis le parc pour le promeneur, mais également de favoriser les vues sur l'espace vert central pour les constructions implantées en front de rue.

En terme de desserte, le réaménagement de l'ilot s'appuiera sur les voies existantes, -rue Masséna, boulevard Richelieu -, qui seront élargies et requalifiées.

La rue du Château, aménagée en sens unique, constitue un lien direct avec le centre-ville.

La desserte interne de l'ilot s'appuiera également sur la voie existante. De nouveaux cheminements piétons seront aménagés.

PLU mis à jour le 11 octobre 2022

Prescriptions graphiques de l'OAP en matière de composition urbaine et de programmation

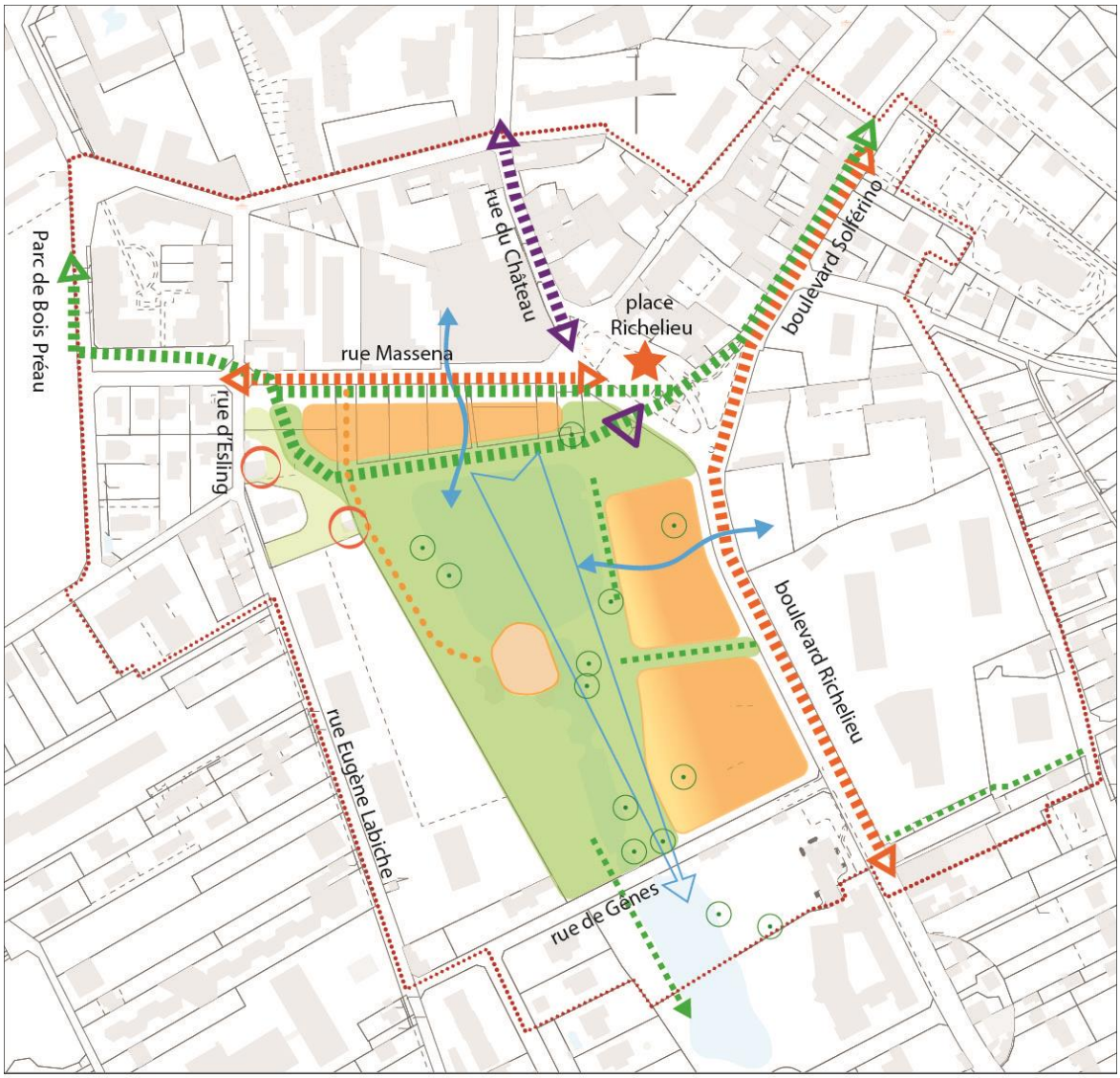

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
Secteur «Parc Novartis»

- Périmètre de l'OAP
- Mise en valeur de l'axe du vallon
- Ouverture sur la place Richelieu
- Liaison avec le Centre Ville
- Promenade verte autour du Centre Ville
- Cheminement piéton
- Elargissement et requalification de voirie
- Voie de desserte
- Ilot constructible
- Ilot de faible hauteur
- Ilot avec hauteur degressive vers le parc
- Percée visuelle
- Parc public
- Jardin privatif
- Arbre remarquable à conserver
- Requalification de la place Richelieu
- Bâti existant à valoriser (extension autorisée)

PLU mis à jour le 11 octobre 2022

LE SECTEUR POINTE GALLIENI - AVENUE DU 18 JUIN 1940

PLU mis à jour le 11 octobre 2022

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
SECTEUR POINTE GALLIENI - AVENUE DU 18 JUIN 1940

Située en limite sud-est du territoire, l'OAP « Pointe Gallieni – Avenue du 18 juin 1940 » s'étend sur un périmètre de près de 14 hectares, composé à la fois de tissu pavillonnaire et d'opérations de collectifs récentes. Au sein de ce secteur, plusieurs ilots à dominante pavillonnaire, - environ 2 hectares -, présentent un tissu vétuste et déqualifié. Ces espaces constituent des opportunités de recomposition urbaine qui pourrait évoluer dans les prochaines années. Le site des services techniques (4400 m²) est également destiné à muter à moyen terme.

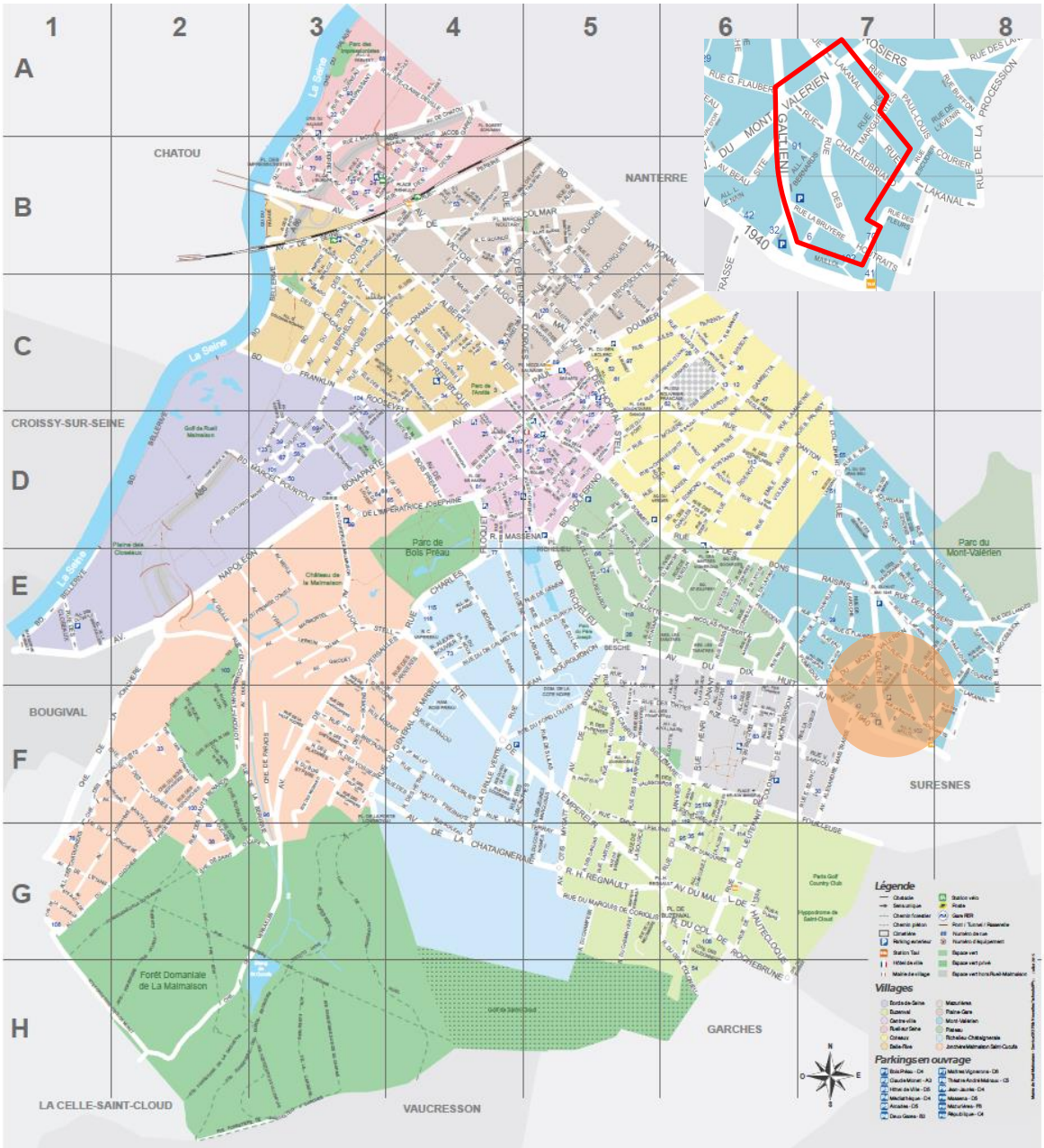

PLU mis à jour le 11 octobre 2022

Localisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Au travers de ces emprises de renouvellement potentiel, la ville de Rueil-Malmaison souhaite impulser une requalification de l'ensemble du secteur.

Le quartier profite d'une localisation favorable pour son développement future : proximité de la future gare Grand Paris Express (GPE) Rueil Suresnes Mont-Valérien et implantation en limite de la cité-jardins de Suresnes, qui constitue une polarité de quartier attractive.

L'OAP a vocation à encadrer les nouvelles opérations afin de recomposer un tissu urbain qui s'intègre au mieux dans son environnement, tout en recherchant une compacité en lien avec la position du quartier par rapport à la future gare.

Un tissu pavillonnaire dense (maisons groupées, maisons superposées) sera la typologie privilégiée sur les ilots de renouvellement. La densité développée sera de l'ordre de 40 logements à l'hectare. Des principes de percées visuelles sont définies afin d'assurer l'aération du tissu. Ils permettent notamment de ménager des espaces libres dans la continuité des voies ou cheminements afin de donner de la profondeur aux vues.

Aux abords de l'avenue du 18 juin 1840, face aux immeubles collectifs de la cité-jardins de Suresnes, et dans la continuité de l'opération réalisée autour du square August Rodin, une densité plus élevée est envisagée. Il s'agit de renforcer la micro-polarité existante. Des commerces ou équipements pourront être aménagés à rez-de-chaussée des nouvelles constructions.

Sur ce secteur particulièrement hétérogène en terme de formes urbaines, une attention particulière sera portée aux coutures urbaines, tant pour les raccords avec les immeubles collectifs existants, que pour les transitions avec les zones pavillonnaires. Ainsi, un principe de hauteur dégressive est imposé.

En termes de paysage, les opérations de recomposition urbaine devront s'appuyer sur l'axe paysager existant vers le Mont-Valérien et chercher à le renforcer.

Axe paysager existant, vues sur le Mont-Valérien

La volonté est de diffuser le mail vert existant au sein des ilots recomposés. De la même manière, le prolongement du traitement végétal de l'allée Aristide Maillot est souhaité.

L'évolution urbaine du quartier s'accompagnera de la poursuite de la requalification de la rue Galliéni. Cette voie constitue un axe majeur de la desserte du quartier, reliant l'avenue du 18 juin 1940 (RD39) au sud au projet d'écoquartier de l'Arsenal, et à la future gare Grand Paris Express au Nord. Le principe est de développer le long de cet axe un réseau de places pour animer le quartier, avec comme point d'orgue la place à l'angle de l'avenue du 18 juin 1940, dont la requalification doit servir un objectif d'animation urbaine et de polarité commerciale.

En outre, l'OAP définit de nombreux cheminements piétons et circulations douces à aménager ou valoriser au sein du quartier. Particulièrement, il sera recherché des liens vers la future gare GPE Rueil Suresnes Mont-Valérien (environ 10 minutes à pied depuis l'angle Galliéni/Bruyères).

PLU mis à jour le 11 octobre 2022

Prescriptions graphiques de l'OAP en matière de composition urbaine et de programmation

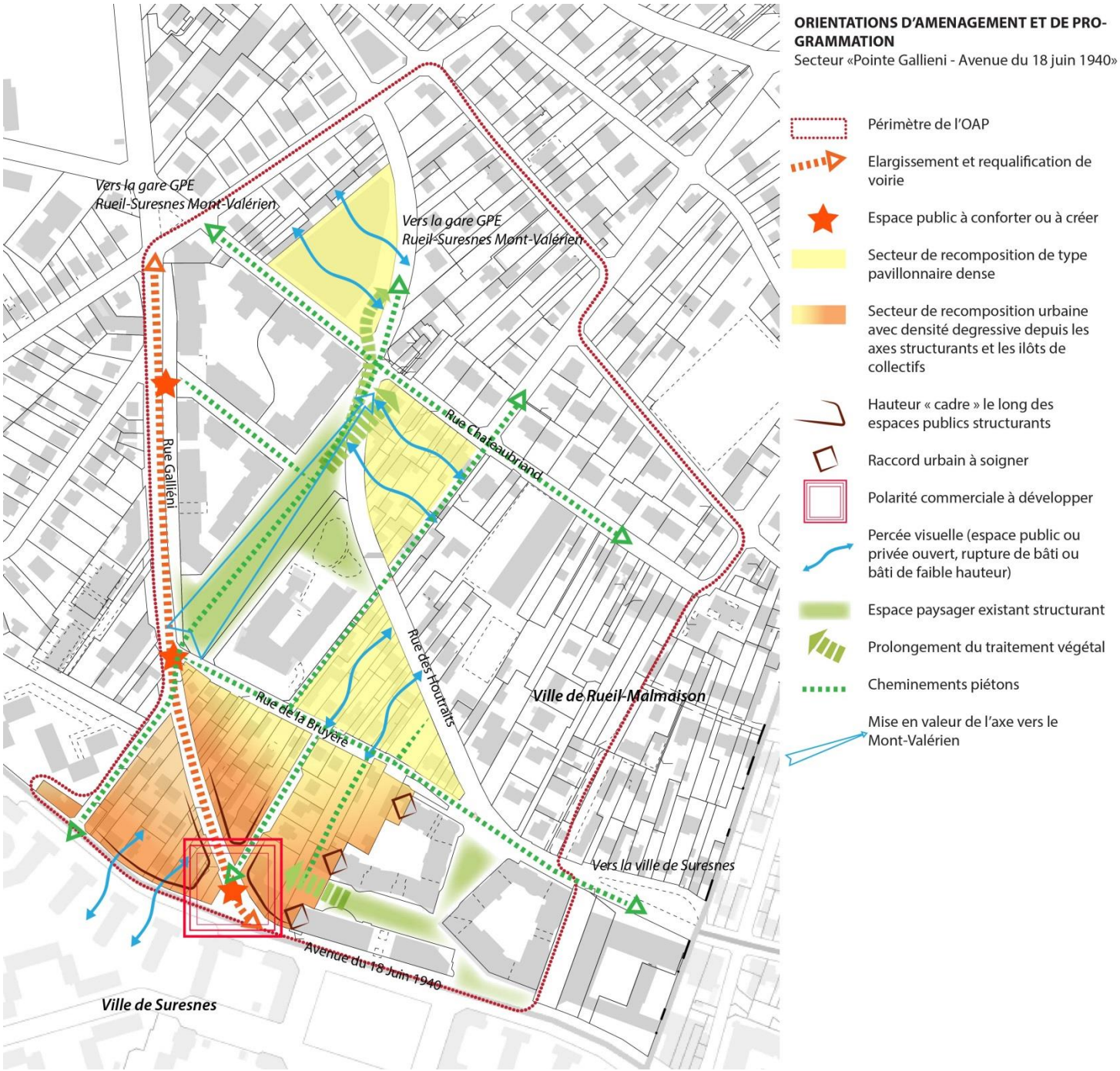

PLU mis à jour le 11 octobre 2022